



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



DOSSIER *de presse*

VOTE DU BUDGET 2016



Session plénière du Conseil régional

24, 25 & 26 MARS 2016

BUDGET 2016 – DÉPENSES



68 M €

POURSUIVRE UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

- Contrat de partenariat avec les Pays et les Îles
- Bretagne très haut débit
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)



136 M €

STIMULER LA CRÉATION DE RICHESSE AU SERVICE D'UN EMPLOI DURABLE

- Création, développement et transmission d'entreprises
- Innovation et économie de la connaissance
- Agriculture et agroalimentaire
- Pêche et aquaculture
- Ports
- Développement du port de Brest



520 M €

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES HUMAINES, PREMIÈRE RICHESSE BRETONNE

- Apprentissage
- Formation professionnelle
- Plan de mobilisation pour l'emploi en Bretagne
- Enseignement supérieur et recherche
- Formations sanitaires et sociales
- Lycées
- Construction des lycées de Ploërmel et Liffré
- Langues de Bretagne



237 M €

POURSUIVRE LE DÉSENCLEAVEMENT, PERMETTRE UNE BRETAGNE CONNECTÉE ET DE TOUTES LES MOBILITÉS

- Trains et cars régionaux
- Aéroports
- Routes (dont RN 164)
- Bretagne à grande vitesse
- 21 rames de TER à 2 étages Regio2N neuves

1,321
MILLIARD
D'EUROS



23 M €

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

- Eau (élaboration du plan breton pour l'eau)
- Biodiversité et préservation de paysages
- Réserves naturelles régionales
- Énergie et climat
- EMR



FONDS EUROPÉENS ET AUTRES DÉPENSES

269 M €



68 M €

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA BRETAGNE, SON RAYONNEMENT ET SA VITALITÉ CULTURELLE

- Culture
- Sport
- Patrimoine culturel
- Tourisme
- Voies navigables
- Europe et international
- Rayonnement de la Bretagne

BUDGET 2016 – RECETTES

DOTATIONS DE L'ÉTAT 310,6 M €

En baisse depuis 2014 (-20,8 M € par an)

RESSOURCES FISCALES DÉCIDIÉES PAR L'ÉTAT 472 M €

23,5%

36%

RESSOURCES FISCALES MAÎTRISÉES PAR LA RÉGION

- TIPCE 71, 7 M €
- Cartes grises 113 M €

184,7 M €

14%

1,32
MILLIARD
D'EUROS

AUTRES RESSOURCES

77,2 M €

6%

1% FONDS EUROPÉENS

17,7 M €

EMPRUNT
258,3 M €

19,5%

Rennes,
Les 24, 25 et 26 mars 2016

Vote du budget primitif 2016



1,32 Md d'euros dont plus de 515 M€ d'investissement

Cette année, le budget de la Région s'élève à 1,32 milliard d'euros. Fidèle aux engagements pris depuis de nombreuses années, il reste marqué par un niveau d'investissement élevé dans un contexte budgétaire toujours contraint. 2016, premier exercice de la nouvelle mandature sera celui de la mise en œuvre progressive des 6 grandes ambitions régionales. Cette année permettra également de préparer la prise en charge de nouvelles compétences liées à la réforme territoriale (loi MAPTAM et NOTRe).

La Région maintient un niveau élevé d'investissements d'un montant de 515,6 M€ (2,6 milliards d'€ d'ici 2021), tout en veillant, dans le même temps, à réduire ses dépenses de fonctionnement (- 0,75 % par rapport à 2015).

Un budget conciliant investissements à long terme et réponses à l'urgence

Si le budget 2016 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle permettant la mise en œuvre et la poursuite des **grands chantiers** (LNO-BPL, Bretagne Très Haut Débit, port de Brest, lycées...), l'exercice permet aussi de se mobiliser pour **répondre à l'urgence** : en termes d'emploi, de formation professionnelle, de développement social et économique à travers, notamment, un soutien fort et immédiat à l'agriculture bretonne en crise.

Culture et langues de Bretagne, marqueurs d'une identité forte, voient par ailleurs leurs crédits augmenter. À noter aussi que les nouvelles compétences allouées par l'État aux Régions et aux EPCI, conduiront la collectivité à construire de **nouveaux partenariats avec les nouvelles intercommunalités bretonnes**.

Les recettes

La part relative des dotations de l'État au budget régional se stabilise autour de 24 %. Leur baisse est connue et peut donc être anticipée. Ainsi, après une baisse de 1,5 milliard d'€ en 2014, l'État a prévu de réduire de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales entre 2015 et 2017, au rythme de 3,7 milliards par an. S'élevant à **310,6 M€**, les **dotations de l'État en Bretagne** diminuent de 6,7 % en 2016 (-20,8 M€).

Parallèlement, la part de la fiscalité transférée s'accroît en lien, d'une part, avec la restructuration du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et d'autre part, avec les ajustements de compensations liés aux transferts de compétences issus de la loi MAPTAM de janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Le budget 2016 est par ailleurs marqué par le **transfert effectif**, à la Région, de la gestion des **fonds européens** (FEDER et une partie du FSE) sur la nouvelle programmation 2014-2020. Une enveloppe de 17,6 M€ y est affectée en dépenses et en recettes.

Seul levier fiscal auquel la Région peut avoir recours, une **majoration de 5 €** par cheval fiscal sur le tarif applicable aux **cartes grises** est inscrite au budget 2016, portant de 46 € à 51 € le montant unitaire. Cette hausse, modérée, devrait permettre un **gain de recette de 6,6 M€** cette année.

Enfin, la collectivité inscrit une **autorisation d'emprunt de 258,3 M€**, permettant le respect de ses engagements et projets d'investissements.

UN BUDGET 2016 AU SERVICE DE 6 GRANDES ORIENTATIONS

Les six grandes ambitions du mandat 2015-2021

- > Un aménagement équilibré des territoires, garant de cohésion, solidarité et égalité des chances
- > Une économie au service de filières fortes, créatrices d'entreprises et d'emplois durables
- > Un appareil de formation permettant à chacun de se qualifier et construire son propre parcours
- > Une Bretagne accessible, de toutes les mobilités
- > Une région totalement engagée dans la transition énergétique et écologique
- > Une région attractive, au rayonnement international et à la vitalité culturelle exceptionnelle.

Aménagement du territoire (68 M€)



Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Pour promouvoir l'égalité des chances dans les territoires, le budget se traduit par la montée en puissance des financements engagés au titre des nouveaux contrats de partenariat avec les 21 pays et les îles, en articulation avec les fonds européens mobilisés territorialement. Il confirme la poursuite du déploiement du plan Bretagne Très Haut Débit (BTHD), projet majeur de solidarité territoriale, inscrit dans l'ambition numérique bretonne.

Pleine application des contrats de partenariats Europe-Région-Pays et des îles du Ponant

Les 22 contrats 2014-2020 sont signés, les comités uniques de programmation¹ installés : 2016 sera marquée par le **financement des premiers projets**. Des projets de développement local, définis à l'échelle du Pays et choisis par le comité unique de programmation, qui répondent à l'une des 3 priorités établies dans le contrat en cohérence avec les orientations régionales (renforcement des centralités, renouvellement urbain, amélioration de la qualité de l'habitat social...) et auxquelles s'ajoute le développement des services collectifs essentiels. Pour mémoire, la Région a prévu de dédier **388 M€ à ces contrats sur 6 ans** : 266 M€ de crédits régionaux et 122 M€ de crédits européens territorialisés (FEDER, LEADER, FEAMP pour les territoires maritimes).

Le financement des projets s'accompagne d'un soutien annuel à l'**ingénierie** pour que les territoires disposent des capacités d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre de leur stratégie, responsabilités revenant aux Conseils de développement (élus et acteurs socio-économiques) des pays.

Par ailleurs, afin de **lutter contre la désertification médicale** et élaborer des solutions pérennes, un groupe de travail va être constitué. Sur le volet prévention et promotion de la santé, la Région poursuit le cofinancement des 12 animateurs de santé répartis sur le territoire, aux côtés de l'ARS et des collectivités. Elle participera, parallèlement, à la réflexion lancée autour de l'évolution du dispositif.

Connaissance du territoire, observation, innovation territoriale, jeunesse...

Face à des **mutations territoriales** permanentes, il est nécessaire d'**anticiper**, d'identifier et de mettre en œuvre des réponses collectives. Ce qui nécessite de bien connaître les dynamiques, de les observer sur le long terme afin de repérer les grandes tendances et agir aux moments les plus propices.

La Région lancera en 2016, l'élaboration de son **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Institué par la loi NOTRe, il devra fixer les objectifs de moyen et long termes sur le territoire et viendra remplacer l'ensemble des documents de planification existants dans toutes les thématiques concernées : équilibre des territoires, implantation des infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion de l'espace, intermodalité, énergie, changement climatique, pollution de l'air, biodiversité, déchets.

Numérique : aménagement des infrastructures et développement des usages

En complément des initiatives prises par les opérateurs privés dans les agglomérations (10 % du territoire et 40 % des foyers couverts), la Région et les collectivités, via Meg@lis Bretagne, se sont engagées dans le programme **Bretagne Très Haut Débit**. Objectif : déployer la fibre optique sur tout le reste du territoire à l'horizon 2030. En 2015, le déploiement de la fibre optique dans les **villes moyennes et dans les zones rurales à faible débit** a été lancé. Il se poursuivra en 2016. Cette année, sera également amorcée l'**installation de la fibre vers des sites publics et des entreprises**. Il est prévu que soient installées **40 000 prises cette année**, ce qui permettra d'atteindre un taux de couverture de 17 % de la population bretonne à la fin de l'année.

Parallèlement aux installations, la Région soutiendra l'émergence de projets innovants, l'accessibilité au numérique et à ses usages par le plus grand nombre.

¹ Avec l'ambition d'une meilleure articulation et d'une plus grande efficacité des crédits régionaux et européens au service du développement des territoires, la Région a initié la création du comité unique de programmation. Un seul lieu où, à l'échelle du Pays, sont choisis les projets à inscrire au contrat et, de ce fait, susceptibles de bénéficier de crédits régionaux et/ou européens. Il est composé pour moitié d'élus locaux, et pour moitié de représentants du privé.

Développement économique (136 M€)



Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable

Poursuite de la Glaz économie et renforcement de notre arsenal économique

La loi NOTRe renforce le rôle pilote des régions en matière de développement économique. En Bretagne, la Région poursuivra la mise en œuvre de la **Glaz économie, sa stratégie** en la matière. Elle engagera un dialogue avec les intercommunalités afin de partager les vues et répartir les rôles pour donner une nouvelle efficacité à l'action publique.

La dynamique engagée autour du développement des **stratégies de filières** -fondamentales pour notre économie (agri-agro) ou émergentes (cybersécurité, biotechnologies, énergies marines renouvelables)- sera accélérée avec, notamment, la volonté de renforcer l'innovation en Bretagne, partout et pour tous : quel que soit le type d'entreprises, le territoire, le type d'innovations (notamment sociale) ou encore la filière.

La Région poursuivra, par ailleurs, l'adaptation de ses **outils d'aide aux besoins des entreprises** afin de favoriser leur création, leur développement -notamment à l'international- et leur transmission. 2016 sera, en particulier, l'année de l'émergence de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière tels que les fonds de co-investissement **Breizh up** (pour les projets innovants) ou **Breizh immo** (pour l'immobilier d'entreprises).

Le soutien au développement durable des filières agricoles et agro-alimentaires

L'accompagnement par la Région des **mutations des filières agricoles et agro-alimentaires** s'inscrit dans le moyen terme à travers le Programme de Développement Rural (PDR) décliné depuis l'an dernier (plan de modernisation des élevages, plan protéique...).

Mais la Région a également voulu répondre à l'urgence en signant avec l'État, en février dernier, un **plan de soutien exceptionnel à l'élevage porcin**. Le budget 2016 confirme l'effort de la Région en faveur de ses dispositifs de subvention pour la modernisation des exploitations (8 M€), des abattoirs et transformateurs (7 M€), de dotations complémentaires pour les prêts participatifs de développement (2 M€), de prêts d'honneur (1,5 M€), de soutien en garantie (12 M€) et enfin de la possible dotation d'un fonds d'investissement dédié. Au total pour la seule année 2016, ce sont plus de 30 M€ qui pourraient être mobilisés.

Parallèlement, avec de nouvelles modalités, la Région poursuit ses efforts en faveur du renouvellement des générations avec des **aides à l'installation, transmission, reprise** et à la consolidation des projets. Elle continuera d'encourager les **démarches qualité** et la recherche de valeur ajoutée dans les exploitations. Elle favorisera également leur **autonomie**, qu'elle soit énergétique ou protéique. Elle encouragera, par ailleurs, l'amélioration des **pratiques agricoles durables** et favorisera la diffusion des bonnes pratiques.

Pour une économie maritime, facteur de croissance pour la Bretagne

La Région Bretagne va relancer de manière forte ses politiques maritimes via son plan pour une pêche durable & responsable et le développement de l'aquaculture. Elle pourra désormais s'appuyer sur le FEAMP dont le programme opérationnel a été validé. Son soutien portera essentiellement sur la **modernisation de la flotte et chantiers aquacoles**, la transmission des entreprises et l'**installation des jeunes** en travaillant, parallèlement, sur la valorisation des métiers, la formation, l'accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre de projets collectifs structurants ou travaux portant sur l'**évolution du secteur**. La Région veillera également à la performance économique, technique et environnementale de la **place portuaire** en participant, notamment, aux investissements priorités dans le Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) inhérent au FEAMP.

La Région veut également contribuer au développement de toute l'**économie maritime**, en favorisant sa **structuration**. Après le travail mené sur le développement planifié des énergies marines renouvelables, les démarches engagées autour du nautisme ou encore l'observation de l'emploi maritime seront poursuivies.

Développer le système portuaire

La volonté d'un développement maritime fort s'accompagne d'une politique portuaire ambitieuse. La Région veut contribuer à accroître le trafic dans les ports régionaux, par la réalisation de **travaux d'infrastructures** ou le soutien aux **investissements** réalisés par les concessionnaires. Elle entend par ailleurs contribuer aux investissements réalisés dans les autres ports d'intérêt régional en attendant leur possible transfert au 1^{er} janvier 2017.

Formation (520 M€)



Mission III : pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Premières richesses bretonnes, les compétences humaines et leur développement vers l'emploi relèvent en très grande partie des responsabilités de la Région : dans les lycées, en matière d'apprentissage, pour la formation des demandeurs d'emplois, jeunes déscolarisés, personnes en situation de handicap, détenues ou sous main de justice, mais aussi en matière de formations sanitaires et sociales et, plus globalement, d'enseignement supérieur où la collectivité tient un rôle de chef de file, au côté du monde universitaire.

Étroitement lié à sa compétence en faveur du développement économique, son **champ d'intervention, désormais très large**, lui permet de mettre en œuvre une **politique de formation globale** incluant, en amont, l'orientation des publics et l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales.

Mise en place du SPRO : l'orientation de tous, tout au long de la vie

2016 sera l'année de la mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire, du **SPRO**, le Service public régional de l'orientation. Pour ce faire, la Région, à qui l'État a confié cette compétence (loi de mars 2014), s'appuie sur un réseau d'acteurs déjà bien implantés. L'objectif est que tous ces partenaires puissent offrir aux divers publics, un **service de proximité et une écoute pertinente**, dite API, comme accueil personnalisé et individualisé.

Dans les lycées, adapter le bâti, améliorer les équipements, développer le numérique éducatif

La Région a pour responsabilité première de répondre aux enjeux démographiques du territoire en offrant aux jeunes Bretons un cadre propice à leur formation. Pour faire face à l'augmentation de la population lycéenne, la Région a décidé de la **construction de 2 nouveaux lycées publics** à Liffré (35) et Ploërmel (56). Elle s'efforce également de développer les capacités d'accueil de ses internats. Autant d'opérations réalisées avec la volonté d'**optimiser les investissements** et d'y intégrer des **solutions énergétiques économes** et durables.

Côté équipements, la Région veille à accompagner chaque établissement vers la **transition numérique** : ressources, matériels, réseaux mais aussi maintenance informatique, désormais à sa charge. C'est dans cette même logique que le dispositif "chèque-livres", mis en place en 2004, est amené à évoluer : cette aide à l'achat des manuels scolaires n'est pas supprimée mais nécessite aujourd'hui d'être évaluée de manière pertinente et adaptée aux véritables besoins des familles en lien avec les structures locales et aux attentes des équipes enseignantes.

Vont également se poursuivre, en 2016, la réflexion sur l'**évolution des tarifs de restauration** et d'hébergement le travail, engagé avec les lycées, pour favoriser l'achat de produits alimentaires en circuits courts.

Apprentissage, une filière d'excellence à développer et renforcer

La Région assure une compétence générale en matière d'apprentissage : décisions d'ouverture de sections dans les CFA, dotations aux centres de formation, aides individuelles aux jeunes, coups de pouce aux employeurs, démarche qualité pour mieux accueillir, lutter contre le décrochage et les ruptures de contrat... Autant de priorités qui visent à **faire progresser les effectifs** (17 260 jeunes, + 0,5 %) et à faire de l'apprentissage une voie d'excellence (75 % des jeunes trouvent un emploi durable dans les 18 mois suivant la fin de leur cursus). Cet objectif est également inscrit dans le plan national de mobilisation pour l'emploi que la Région décline en Bretagne, en espérant voir le nombre d'apprentis atteindre rapidement 20 000 jeunes sur le territoire.

Plan de mobilisation pour l'emploi : près de 50 000 formations pour les demandeurs d'emploi

À la veille du vote du budget 2016 a été signé entre l'État, la Région, Pôle Emploi et les partenaires sociaux, un plan de mobilisation pour l'emploi. Il prévoit de proposer **47 000 formations** aux demandeurs d'emploi dans l'année, contre 28 000 en 2015. L'enjeu est d'accélérer l'entrée en formation, dès inscription à Pôle Emploi, et d'augmenter, de fait, le taux de retour à un emploi durable pour les chômeurs longue durée. Pour ce faire, la Région mobilise 10 M€, en plus des dotations de l'État (**43 M€ dont 27 M€ en 2016**) et s'appuie pleinement sur ses différents programmes (Plan Bretagne Formation, Actions territoriales expérimentales en lien avec les besoins des entreprises, Dispositif régional d'insertion pro...). Viendront s'y ajouter des expérimentations nouvelles, type "territoire zéro chômeur".

Enseignement supérieur et recherche : des moyens en forte hausse

Avec 31,9 M€, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît une hausse de 32 % afin d'être au rendez-vous des évolutions fortes que connaissent les acteurs de l'ESR. Cette enveloppe intègre par ailleurs les moyens nécessaires pour préparer l'arrivée du siège de l'IFREMER et de ses équipes à Brest.

Au-delà des investissements visant à améliorer l'appareil de formation (bâtiments et équipements), il s'agit de favoriser la poursuite d'études et les passerelles entre filières. La Région veille ainsi à améliorer les liens entre enseignements pré-Bac et supérieur, suivant le **continuum Bac -3 / Bac +3**, afin, par exemple, que les jeunes en lycée professionnel puissent poursuivre leurs études ou changer de voies de formation.

Par ailleurs, la collectivité assume pleinement ses responsabilités en matière de formations sanitaires et sociales.

Qui dit enseignement supérieur dit aussi recherche, innovation et développement économique. Une attention toute particulière est donc portée aux **programmes de recherche-innovation**, existant aux niveaux national (Investissements d'avenir) et européen (Horizon 2020).

Développement des langues de Bretagne pour des usages au quotidien

L'effort en faveur de la transmission des langues de Bretagne est sans précédent (7,6 M€). La convention spécifique s'y rapportant sur la période 2015-2020 vise à développer l'usage du breton et du gallo dans la vie quotidienne et à porter les études en vue de l'ouverture, après celui de Carhaix, d'un second lycée Diwan. Le gallo fera l'objet d'un travail spécifique visant son développement et sa diffusion.



Mobilités (237,2 M€)

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Alors que la question de l'accessibilité reste un facteur essentiel de développement territorial, la qualité de la desserte régionale par le fer, la route ou l'aérien constitue un enjeu déterminant pour la Bretagne. La Région va poursuivre les grandes étapes engagées ces dernières années et en bonne voie pour aboutir : le projet ferroviaire "Bretagne à grande vitesse" et, sur le volet routier, la RN164 et le triskell. Parallèlement, elle s'attache à **renforcer l'accessibilité de la péninsule bretonne et à améliorer les transports du quotidien**. En 2016, l'activité de la Région dans ce domaine sera en particulier guidée par deux événements majeurs qui prendront effet en 2017 : la mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV) et le transfert de compétences en matière de transport interurbain, scolaire ainsi que des liaisons vers les îles.

Le développement des transports collectifs et de la mobilité durable

Volet ferroviaire : alors que 10 millions de voyageurs utilisent chaque année le TER², une nouvelle ère s'ouvre avec l'arrivée de la LGV. La Région travaille, en lien avec la SNCF, à la restructuration complète de l'offre de transport proposée avec la mise en place d'un cadencement et la garantie de la **meilleure complémentarité possible entre services TER et TGV**. Et ce, avec un leitmotiv : obtenir les meilleurs temps de parcours entre Paris et la pointe bretonne tout en préservant la desserte TGV des gares qui en bénéficient actuellement.

Avec un ratio recettes/charges de 32 %, le TER Bretagne se situe parmi les moins mobilisateurs de fonds publics en France. L'objectif de la Région est d'**accroître sa fréquentation**, tout en conservant une très bonne **qualité de service**, notamment en valorisant la politique tarifaire développée ces dernières années, en particulier les **Prix ronds**, lancés en 2015 pour les voyages occasionnels.

Une bonne qualité de service passe, entre autre, par du **matériel roulant de qualité**. Avec 64 % de rames neuves en circulation fin 2015, et 36 % de rames rénovées (pour mémoire en 2002 : seulement 32 % de matériel neuf (16%) ou rénové (16%)), un effort financier conséquent a déjà été consenti par la Région qui poursuit sur cette lancée. **21 Regio2N**, ces trains à double étages, ont été commandés et seront mis en circulation d'ici 2018 : 6 circulent déjà et **4 nouvelles rames seront livrées entre mars et mai prochain**. Ce sont ainsi près de 470 M€ que la Région aura dédiés au matériel roulant depuis 1998 et, pour en assurer la maintenance, le technicentre de Rennes fait, parallèlement, l'objet d'importantes adaptations et modernisations.

Volet routier : ce maillage ferroviaire est complété par les dessertes routières qui, elles aussi devront bénéficier des effets de la LGV. Concernant le transport routier, l'année 2016 sera fortement axée sur la **préparation du transfert de compétences relatifs au transport non urbain et scolaire**. Un atout pour construire, en complément du TER, le réseau régional de demain, mais aussi un grand défi à relever compte tenu des disparités du territoire, des complexités techniques, financières et politiques à prendre en compte. Au programme de l'année : diagnostic de toutes les composantes, préparation des transferts de personnels et négociations financières avec les Départements.

Intermodalité : en complément de ces 2 volets dont elle a la compétence propre, la Région est résolument tournée vers la **complémentarité des transports publics** dans une optique de multi-modalité. Au-delà de sa participation au financement des **Pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, elle s'attache au développement d'outils d'information comme le portail **BreizhGo**. L'essor de la carte **KorriGo** se poursuivra avec l'idée de la rendre utilisable sur des réseaux plus modestes que celui des grandes agglomérations (des expérimentations devraient être menées courant 2016, et parallèlement, des tarifications intermodales seront mises en œuvre).

Mobilités innovantes : la Région s'attache également à innover et s'investit dans des solutions de transports plus respectueuses de l'environnement. En complément des initiatives privées (Bolloré), elle finance à hauteur de 20 % la première phase de déploiement des **bornes de recharge pour véhicules électriques : 400 accessibles d'ici fin 2016** (financée à hauteur de 50 % par l'ADEME). Alors que les nouvelles technologies prennent une place grandissante dans les mobilités, publiques et privées, des études seront aussi lancées, en 2016, pour explorer le champ des possibles...

2 Après avoir quasiment doublé entre 2002 et 2014, la fréquentation, aujourd'hui, stagne mais un nouvel accroissement, en particulier des voyageurs occasionnels, est attendue avec l'arrivée de la LGV.

La modernisation des réseaux ferroviaires et routiers structurants

Au 1^{er} semestre 2016, seront achevés les travaux d'équipements de la **LGV** et les deux derniers raccordements au réseau existant ainsi que la "Virgule de Sablé-sur-Sarthe", améliorant de manière considérable la liaison Angers-Laval-Rennes. De manière complémentaire, l'opération **Bretagne à Grande vitesse relative** à la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper se poursuit³ : modernisation de la section Rennes-Redon en cours, achèvement du renforcement des sous-stations électriques de Cesson-Sévigné et Saint-Avé, programmation à venir des travaux sur la section Plouaret-Lannion inscrits au CPER 2015-2020.

Parallèlement, la Région poursuit son soutien au développement des 11 **pôles d'échanges multimodaux** (PEM) ainsi que la modernisation de toutes les **gares** et haltes du réseau.

La Région intervient sur le réseau routier avec l'objectif de désenclaver la Bretagne centrale via deux projets majeurs : la poursuite de la mise en 2x2 voies de la **RN164** inscrite au CPER 2015-2020 (236,8 M€), et l'**axe Triskell** qui porte sur la mise en 2x2 voies des axes Saint-Brieuc-Loudéac-Pontivy-Lorient/Vannes.

Côté infrastructures, les travaux de **renouvellement des lignes ferroviaires, inscrits au CPER 2015-2020** seront engagés : Brest-Quimper (70 M€) achevés en 2017 et Guingamp-Paimpol (28 M€) programmés fin 2016 – début 2017. Les études ou échanges se poursuivent sur les axes Dol-Dinan et Rennes-Chateaubriant.

Encourager le développement du fret dans une logique durable avec, en 2016, la poursuite de la mise en œuvre du plan régional d'actions logistiques, via la promotion de la performance logistique bretonne et le soutien aux projets innovants et l'accompagnement de la reprise du transport combiné rail-route.

Moderniser les aéroports à vocation régionale

Les procédures de **renouvellement des concessions** des aéroports de Brest et Quimper qui arrivent à échéance fin 2016 ont été lancées conjointement afin de permettre une mise en cohérence. Membre du syndicat mixte aéroportuaire (SMA NDDL), la Région poursuit par ailleurs l'accompagnement du projet du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

3 La 1^{re} phase, portant sur le relèvement de vitesse sur 7 sections et la suppression de 41 passages à niveaux, est aujourd'hui achevée.



Environnement (22,6 M €)

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique

Les objectifs ambitieux fixés par l'accord de Paris, fin 2015, à l'issue de la COP21, impliquent une mobilisation forte de tous, des États mais aussi des collectivités pour s'adapter au changement climatique. La Région compte y prendre une part active afin d'accélérer et d'amplifier la transition écologique et énergétique sur son territoire, conformément à la loi votée en 2015. Elle poursuivra par ailleurs son action en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau et de la préservation-valorisation de la biodiversité.

Plan bâtiment durable, réseaux intelligents, EMR : une politique volontariste au service de l'emploi

Désormais **chef de file en matière d'énergie-climat** (loi NOTRe), la Région souhaite avoir une vision transversale des enjeux. Ceci passe par une bonne connaissance et analyse de la situation et par une contribution aux démarches de planification (Schéma Régional Climat Air Énergie et Plans Climat). La volonté régionale est **d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la transition énergétique** par une meilleure organisation des compétences disponibles et par le déploiement d'outils d'ingénierie financière.

Sur le plan des économies d'énergie, la Région vise l'**efficacité énergétique du bâti individuel**, via la mise en place des plate-formes de rénovation de l'habitat qui informent et guident les particuliers, mais aussi dans les **secteurs tertiaires et industriels**, via la mise en avant d'opérations exemplaires.

Le déploiement des énergies renouvelables est un axe majeur de l'action régionale : l'émergence des **énergies marines fait l'objet d'un soutien privilégié** (planification, concertation, financement...) tandis que sont aussi encouragées la **filière bois-énergie** et la production de **biogaz**.

Autant de projets qui n'ont de sens que si, parallèlement, les consommations sont optimisées. C'est pourquoi la Région s'engage aussi dans le développement des **réseaux énergétiques intelligents**, notamment au sein du projet **SMILE**, récent lauréat de l'appel à projets national. Cette initiative, partagée avec les Pays de la Loire, vise à faire des deux Régions un territoire pilote en matière de smart grids : 160 structures dont 100 entreprises, sont déjà mobilisées sur ce projet dont l'objectif est d'accélérer la transition énergétique en modernisant et sécurisant tous types de réseaux (stockage d'énergies renouvelables, maîtrise des consommations d'énergie, développement de la mobilité électrique...).

Reconquête et maintien du bon état écologique des eaux, aux niveaux régional et local

Avec une teneur en nitrates en recul, maintenue pendant plus de 3 ans en dessous de 50 mg/l, et le retour à la conformité, à l'été 2015, de 5 bassins versants jusqu'alors en contentieux avec Bruxelles, la Bretagne est, à ce jour, la seule région de France où **la qualité des eaux progresse**. Et elle compte bien poursuivre dans cette voie !

Pionnière, la Région a mis en place dès fin 2014 une **Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques** (CBEMA) associant tous les acteurs en la matière. Depuis, ils ont travaillé de concert pour élaborer un **Plan breton pour l'eau**, feuille de route commune qui **sera prête fin 2016**. Enfin, l'État devrait déléguer au cours de l'année à la collectivité une **compétence en matière d'animation et de concertation** dans le domaine de l'eau ; une opportunité majeure, offerte par la loi NOTRe, que la Bretagne réclamait depuis des années.

Fort de cette nouvelle mission, la **Région continue d'accompagner les acteurs des bassins versants et les commissions locales de l'eau** (CLE) dans la mise en œuvre des 21 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui couvrent tout le territoire, l'objectif étant de répondre aux exigences de qualité du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. La qualité de l'eau se gagnera aussi à travers de nouveaux **Projets de territoire pour l'eau** (PTE), construits avec l'appui de la Région dans une logique de forte coordination des actions locales.

Côté **algues vertes**, le premier plan de lutte vient de s'achever. L'année 2016 sera consacrée à son **évaluation** mais aussi et surtout à l'**élaboration d'un second plan** et des conditions de son financement, avec l'État et les collectivités.

Préservation et valorisation de la biodiversité et des paysages

En matière de biodiversité, la Région s'appuie sur le SRCE, schéma régional de cohérence écologique, dans l'attente de la loi biodiversité qui sera votée cette année.

Afin de préserver et valoriser l'extrême richesse de son patrimoine naturel, la Région soutient l'observatoire de la biodiversité porté par le GIP Bretagne environnement, ainsi que les opérations d'inventaire de portée régionale. Parallèlement, en vue de la création de l'Agence française pour la biodiversité et de ses déclinaisons régionales, elle engage une **réflexion pour améliorer connaissance, éducation à l'environnement et gestion des espaces naturels**.

A côté de la mise en œuvre de la **trame verte et bleue** et de l'accompagnement des deux **parcs naturels régionaux** (Armorique et Golfe du Morbihan), 2016 sera marquée par le **10^e anniversaire des réserves naturelles régionales**, dénommées *Espaces remarquables de Bretagne* ou *ERB*, qui s'enrichiront d'un 9^e site, avec le classement des landes et tourbières de Plounérin (22).

Vers une politique bretonne de l'économie circulaire et de l'économie des ressources

Pour ces thématiques récentes, la **feuille de route reste à construire**. Il s'agira de mieux connaître les gisements et usages, de développer une approche circulaire des ressources et matières premières, puis de les corrélérer avec les données existantes sur les déchets et les énergies.

La loi NOTRe a, par ailleurs, confié aux Régions l'élaboration d'un plan régional de gestion des déchets. Pour la Bretagne, il s'agira de consolider les 9 plans existants⁴ en un document unique. Il s'accompagnera d'actions de sensibilisation et de prévention auprès de divers publics (particuliers, collectivités entreprises) et de soutenir les outils de traitement.

4 Le plan régional des déchets dangereux, les 4 plans départementaux des déchets non dangereux et les 4 plans départementaux des déchets du bâtiment et des travaux publics



Culture, tourisme (67,5 M €)

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

La Bretagne sait capitaliser sur son image, porteuse de valeurs positives et reflet d'une réalité identitaire forte, reconnue et enviée. La Région souhaite accentuer la promotion de cet atout formidable pour **en faire un vecteur encore plus puissant de dynamisme et de créativité.**

Soutien renforcé au spectacle vivant, aux arts plastiques et à la diversité des pratiques culturelles

L'effort consenti mérite d'être souligné : **en Bretagne, le budget consacré aux politiques culturelles est en augmentation.**

Au rang des initiatives nouvelles, une démarche sera initiée cette année avec les représentants de la filière cinématographique afin de **conforter la production de longs-métrages** en Bretagne.

Autre projet développé en 2016 : la **mise en avant des métiers d'art** et de leur savoir-faire, en lien avec les écoles d'art.

Mais c'est le soutien au spectacle vivant, aux arts plastiques et aux pratiques culturelles dans toute leur diversité qui constituera l'un des investissements majeurs de 2016. Ce programme ambitieux (17,3 M€) s'inscrit dans une démarche visant aussi à **favoriser la rencontre entre artistes et habitants.** Car si la vitalité artistique est foisonnante et le maillage territorial exceptionnel, il faut aussi que tous les Bretons, et **en particulier les jeunes,** puissent en profiter et se saisir de toute cette "matière de Bretagne" que constitue le patrimoine immatériel de notre région.

En parallèle, le Conseil régional continuera d'œuvrer au **développement de la pratique sportive et de loisirs** sur son territoire, tout en soutenant le sport de haut niveau et son rayonnement au national et à l'international.

Développement du tourisme : la Bretagne, destination d'exception

En 2016, au lendemain d'une année confirmant la belle progression de sa fréquentation touristique (9 millions de visiteurs, 100 millions de nuitées), la Région entend plus que jamais **faire du tourisme,** secteur-clé de l'économie régionale, **un levier important de l'attractivité d'une Bretagne** appelée à devenir "destination d'exception".

Portée par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse en 2017, cette ambition se traduit par une 2^e phase de la campagne de **promotion nationale, "Viens en Bretagne"**, développée par le CRT, et par la montée en puissance des dix "destinations touristiques de Bretagne", univers à part entière fédérant localement les acteurs et les actions.

Si les visiteurs sont de plus en plus nombreux, il est de la responsabilité de la Région de leur **donner à découvrir un patrimoine bâti préservé et valorisé,** de même qu'une offre de services sans cesse améliorée et renouvelée, à travers, par exemple, l'aménagement de grands itinéraires de randonnée.

Dans cette même optique, une attention particulière est portée à l'**aménagement des voies navigables** en Bretagne intérieure (maisons éclésières, ouvrages hydrauliques, chemins de halage...), afin de pérenniser, d'une part, la pratique de la plaisance fluviale, et d'autre part, de **développer de nouvelles itinérances** le long des berges des canaux.

RÉPARTITION DES RECETTES

En euros

	Budget primitif 2015	Budget primitif 2016 (projet)
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	332 787 000	310 619 000
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	225 500 000	203 768 000
part forfaitaire	209 814 000	188 082 000
part péréquation	15 686 000	15 686 000
Enseignement (DRES)	20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 930 000	21 880 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	9 216 000	8 830 000
Compensation au titre de la CET	676 000	505 000
Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	8 540 000	8 325 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	27 575 000	27 575 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000	27 608 000
Réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	117 895 000	122 921 000
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	22 454 000	22 456 000
TICPE formation professionnelle	10 953 000	10 953 000
TICPE primes apprentissage	11 291 000	11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis		4 700 000
Dotation Générale de Décentralisation pour l'Apprentissage (DGD Apprentissage)	1 070 000	
Taxe d'Apprentissage	65 640 000	67 200 000
part fixe	62 000 000	62 000 000
part péréquation	3 640 000	5 200 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 487 000	6 597 000
Fiscalité sans pouvoir de taux	344 438 000	349 080 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	152 630 000	154 630 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation		1 732 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	29 395 000	29 018 000
IFER ferroviaire	7 485 000	7 418 000
IFER télécoms	21 910 000	21 600 000
TICPE - Tarifs transférés	162 413 000	163 700 000
Loi LRL 2004		154 664 765
Loi MAPTAM 27 janvier 2014		287 887
Loi formation professionnelle 5 mars 2014		8 747 348
Fiscalité avec pouvoir de taux	177 775 000	184 740 000
TICPE - Modulation régionale	35 811 000	36 020 000
TICPE - Majoration Grenelle	35 564 000	35 720 000
Cartes grises	106 400 000	113 000 000
Permis de conduire		
Autres ressources	43 005 000	77 265 000
Fonds de compensation de la TVA	10 000 000	11 500 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	7 750 000	8 200 000
Remboursement d'avances et produits financiers	9 177 000	8 064 000
Fonds social européen (FSE)	5 800 000	5 800 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 775 000	2 248 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels		7 566 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	2 006 000	1 600 000
Recettes domaniales et concessives	1 088 600	1 243 900
Participations aux pôles de compétitivité	1 100 000	1 100 000
Projet UEB Campus Numérique	800 000	670 000
Participation Etat - Plan pour l'emploi		24 114 000
Autres ressources	3 508 400	5 159 100
Total hors emprunt	1 015 900 000	1 044 625 000
Emprunt	342 400 000	258 300 000
Total hors subvention globale	1 358 300 000	1 302 925 000
Fonds de gestion des crédits européens	30 000 000	17 675 000
Subvention globale FEDER 2007-2013	30 000 000	7 200 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		10 000 000
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		475 000
TOTAL	1 388 300 000	1 320 600 000

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MISSION ET COMPARAISON AVEC LE BP 2015

Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement en 2016

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	60 511 400	7 618 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	80 783 000	55 136 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	136 659 300	383 212 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	132 868 500	104 380 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	12 250 000	10 448 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 419 500	41 094 500
Total des interventions	449 491 700	601 890 000
Fonds de gestion des crédits européens	11 300 000	6 850 000
Autres dépenses	54 808 800	196 259 500
Total général	515 600 500	804 999 500

Les crédits de paiement en 2015 et 2016

	<i>en euros</i>	
	BP 2016	BP 2015
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	68 129 900	72 574 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	135 919 500	121 175 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	519 871 800	514 806 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	237 248 500	315 665 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	22 698 000	21 285 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	67 514 000	67 774 500
Total des interventions	1 051 381 700	1 113 280 000
Fonds de gestion des crédits européens	18 150 000	30 000 000
Autres dépenses	251 068 300	245 020 000
Total général	1 320 600 000	1 388 300 000

CONTACTS SERVICE PRESSE

Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh